

PMRA APPROVED LABEL
2012-03-26 2012-0442
Datapak

SUPER MOUILLANT ADJUVANT

COMMERCIAL

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE FEUILLET CI-JOINT
AVANT L'EMPLOI**

**N° D'HOMOLOGATION 17402
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

GARANTIE : Octylphénoxypolyéthoxy éthanol 50%

**EN CAS D'URGENCE RÉSULTANT D'UN DÉVERSEMENT IMPORTANT, D'UN
INCENDIE OU D'UNE INTOXICATION IMPLIQUANT CE PRODUIT, APPELEZ LE
JOUR OU LA NUIT : 1-800-561-8273**

**LOVELAND PRODUCTS CANADA INC.
789 Donnybrook Drive
Dorchester, Ontario
N0L 1G5
1-800-328-4678**

CONTENU NET : 3.785 L – 1 000 L

MODE D'EMPLOI

L'ADJUVANT SUPER MOUILLANT est un produit hydrosoluble non ionique qui améliore l'efficacité des produits chimiques agricoles et non agricoles.

MODE D'ACTION : Quand on ajoute le dispersant au mélange à pulvériser, la mouillabilité du feuillage s'améliore grâce à la formation d'une pellicule uniforme et ininterrompue à la surface des feuilles.

L'ADJUVANT SUPER MOUILLANT donne un bon rendement tant en eau calcaire qu'en eau douce.

MÉLANGE : Remplir la cuve du pulvérisateur environ à moitié avec de l'eau, et ajouter le produit chimique voulu pendant que l'agitateur (ou le mécanisme d'agitation par retour à la cuve) est en marche. Finir de remplir la cuve avec de l'eau, et, en dernier lieu, ajouter le dispersant en agitant constamment. Consulter l'étiquette du produit chimique pour de plus amples renseignements.

N'ajouter L'ADJUVANT SUPER MOUILLANT au mélange à pulvériser que lorsque l'étiquette conseille d'employer un tel adjuvant. Consulter l'étiquette du produit chimique pour la dose de produit chimique à employer.

Employer L'ADJUVANT SUPER MOUILLANT comme suit:

PRODUIT CHIMIQUE	Quantité de L'ADJUVANT SUPER MOUILLANT pour 1 000 L de bouillie	REMARQUE
ACCENT	2 L	
ALLY	2 L	
BASAGRAN, BASAGRAN FORTE	1,25 L	Employer cette dose faible avec de l'eau douce.
	2,5 L	Employer cette dose avec de l'eau calcaire.
ELIM	2 L	
ESCORT	2 L	
MUSTER	2 L	
PINNACLE	1 L	
PRISM HERBICIDE EN GRANULES DISPERSABLES (25%), HERBICIDE PRISM SG	2 L	
PYRAMIN FL	1,25 L	Employer cette dose faible avec de l'eau douce.
	2,5 L	Employer cette dose avec de l'eau calcaire.
TELAR	1 L	Convient aussi à TELAR + KROVAR I DF.
HERBICIDE REFINE	2 L	

GRANULES DISPERSABLES		
HERBICIDE REFINE EXTRA 75 DF, HERBICIDE REFINE EXTRA 75 EN POCHETTES TOSS-N- GO	2 L	
REFLEX	1 L	
RELIANCE STS	2 L	
HERBICIDE ULTIM 37.4 DF, HERBICIDE ULTIM 75 DF	2 L	

CULTURE	MAUVAISES HERBES	DOSE	REMARQUES
Blé de printemps Y compris : Blé de force roux Blé des prairies canadiennes Blé tendre blanc et Blé Extra-fort (d'utilité générale)	Folle avoine Sétaire verte (millet sauvage) Mauvaises herbes à feuille larges Énumérées sur l'étiquette de 2,4-D ESTER	EVEREST SOLUPAK 70 DF à 43 g/ha or EVEREST SOLUPAK 70 DF à 21,5 g/ha +2,4-D ESTER jusqu'à 560 g é.a./ha ou 2,4-D AMINE jusqu'à 560 g é.a./ha +L'ADJUVANT SUPER MOUILLANT à 2,5 L/1000 L	Suivre toutes les instructions et les précautions qu'on retrouve sur les étiquettes des autres produits du mélange en réservoir.

ENTREPOSAGE

On peut entreposer L'ADJUVANT SUPER MOUILLANT pendant au moins deux ans à n'importe quelle température sans perte d'activité. Le récipient doit être hermétiquement fermé pendant l'entreposage.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Peut être nocif si avalé. Éviter tout contact avec les yeux. ATTENTION: Ne pas se servir des cultures traitées pour le pâturage ou le fourrage; il n'existe pas assez de données pour appuyer cet emploi.
NE PAS APPLIQUER PAR AVION.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à www.croplife.ca.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

L'ADJUVANT SUPER MOUILLANT est un surfactant. Les effets d'une exposition aiguë, selon la voie de pénétration possible, sont : **Contact avec la peau** : Aucun effet n'est prévu en cas d'exposition par contact. Un contact prolongé peut causer une irritation de la peau ou une dermatite chez certains sujets.

Contact avec les yeux : Cause une sensation douloureuse de piquûre ou de brûlure aux yeux et aux paupières, un larmoiement, une conjonctivite et une opacité de la cornée pouvant mener à la perte de la vue.

Inhalation : Sous forme de brouillard, peut causer des éternuements et une légère irritation du nez et de la gorge.

Ingestion : Peut causer des nausées et des vomissements.

Avis au médecin : Ce produit contient du diéthylèneglycol. On peut administrer un mélange de charbon activé. Pour préparer celui-ci, mettre 50 g de charbon activé en suspension dans 400 mL d'eau et bien mélanger. En administrer 5 ml/kg, ou 350 mL dans le cas d'un adulte moyen. Traiter selon les symptômes.

PREMIERS SOINS

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avalier. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

ÉLIMINATION

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignements concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial.

S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

®ALLY, ACCENT, ESCORT, MUSTER, PINNACLE, TELAR, REFINE, REFINE EXTRA, ELIM, PRISM, RELIANCE et ULTIM sont des marques déposées de E.I. Du Pont Canada Company
REFLEX est une marque déposée de SYNGENTA Crop Protection Canada.
BASAGRAN et PYRAMIN sont des marques déposées de BASF Canada Inc.
EVEREST est une marque déposée de Arysta Lifescience North America Corporation.